



# DAEC : Le rideau tombe !

Le Dispositif d'Accompagnement des Emplois et des Compétences (DAEC) a rencontré un succès fulgurant, dépassant toutes les attentes. Les 1300 départs autorisés par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) ont rapidement été atteints, contraignant la direction de Stellantis à suspendre toute nouvelle inscription et l'arrêt des adhésions aux mesures externes (congé de mobilité, projet de création ou reprise d'entreprise, passeport de transition professionnelle et projet de nouvel employeur). En cas de départage entre les différents candidats, les critères suivants seront examinés prioritairement :

1. Le positionnement sur un métier « sensible »,
2. L'ordre d'adhésion au dispositif RCC,
3. L'ancienneté au sein du groupe.

Les mesures de congés senior, congé de longue durée, départ volontaire en retraite, mécénat de compétences, temps partiel de fin de carrière et plan de reconversion énergétique (mobilités vers ACC) resteront cependant accessibles conformément aux termes de l'accord.

Pour la **CFE-CGC**, le succès de cette opération en à peine 3 mois est un bon indicateur de la Motivation et du Bien-Etre des salariés... Ce chiffre vaut largement les résultats de l'Enquête Employée Survey !

Le dispositif prévu par le présent accord s'inscrit dans la continuité des dispositifs précédents, étant rappelé que **Stellantis poursuivra sa politique de recrutement** responsable et équilibrée au travers tant de l'accueil d'apprentis que de jeunes diplômés, laquelle sera en tout état de cause ciblée sur le développement des activités liées à la transition énergétique ainsi qu'à la transformation de l'entreprise en « Tech Company ». Cette ambition prévisionnelle, ayant pour but **d'assurer la transmission des compétences et des savoirs** ainsi que de **préparer au renouvellement générationnel**, s'inscrira dans la dynamique des années précédentes avec un volume prévisionnel **de l'ordre de 500 recrutements en CDI**.

Extrait de  
l'accord  
l'intégralité  
consultable  
[ICI](#)

La **CFE-CGC** continue avec ténacité à demander à la direction :



Une évaluation de la charge de travail pour ceux devant suppléer des départs.



La mise en pratique du droit au renoncement.



La généralisation du Briefing Débriefing Individuel permettant d'évaluer régulièrement la charge de travail.



Une politique d'embauche de techniciens et de cadres permettant d'inverser la pyramide des âges et le maintien des compétences.

Pour la **CFE-CGC**, il est essentiel de trouver un équilibre entre la gestion des départs et la pérennité des activités en tenant compte des besoins de chacun. La **CFE-CGC** continuera à se mobiliser pour garantir des conditions de travail optimales à tous les salariés de Stellantis.



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

